



**Donnez-vous
les moyens d'agir**



Compte rendu du GT sur les FORMATIONS ET CONCOURS

Ce groupe de travail avait pour sujet le bilan 2015 de la formation professionnelle mais également celui de la formation de demain.

La DG confirme certaines de ses propositions malgré l'opposition unanime des organisations syndicales présentes :

- Elle confirme officiellement la limitation du nombre de participation à 5 fois pour un même concours, ce qui contredit le principe pourtant souvent affiché de la promotion interne à la DGFIP.
- Les concours internes et externes auront lieu le même jour ce qui pénalisera les agents travaillant déjà à la DGFIP (Perte d'une autre chance de succès pour ceux qui pouvaient passer les deux).

Compte tenu de l'attractivité des différents concours en 2015 (le concours d'inspecteur a enregistré 11,3 % d'inscrits en plus), on constate donc que les possibilités d'un changement de grade par examen ou concours se réduisent inéluctablement d'année en année, **ce que la CFTC regrette, en raison de son attachement à la promotion par le concours.**

DETAIL ET ANALYSE DU CHANTIER DE LA REFORME DE LA FORMATION DES FUTURS INSPECTEURS :

Le bilan 2015 met en exergue les vœux des stagiaires qui souhaitent une professionnalisation accrue de la formation initiale. Ils souhaitent une formation davantage orientée sur le métier et les différentes applications informatiques, afin d'être en mesure de répondre aux enjeux de leur première affectation.

Sur la base de ce constat, la DG propose que les nouveaux inspecteurs stagiaires connaissent, en début de scolarité, leur affectation fonctionnelle et géographique, afin de les former plus spécifiquement sur leur premier métier.

Mais fallait-il pour autant proposer de modifier les règles de première affectation des stagiaires ? La DG souhaite édifier un mouvement spécifique de première affectation, qui interviendrait postérieurement au mouvement général des inspecteurs.

Lors de leur début de scolarité en septembre de l'année N, les stagiaires recevraient une liste de directions et/ou de postes précis sur des postes vacants, où de possibilités d'affectation sur telle(s) direction(s) et/ou telles RAN, non refusées à des titulaires lors du mouvement général de 01/09/N.

Le critère de classement entre les stagiaires serait le rang de réussite au concours, avec un interclassement entre concours interne et externe. Les inspecteurs stagiaires n'auraient que jusqu'à la fin

Syndicat national CFTC FINANCES PUBLIQUES

6 rue Louise Weiss

Bâtiment Condorcet – Télédoc 322

75013 PARIS

TEL 01 44 97 32 74

WWW.cftc-dgfip.fr

cftcdgfip@gmail.com



Donnez-vous les moyens d'agir



du mois de septembre de l'année N pour effectuer leur choix définitif quant à leur premier métier au sein de la DGFIP !!!

Pour les externes, on voit bien la difficulté car ce choix est irrévocable pour 3 ans sur le métier et la zone géographique...

Pour les internes, on ne prend plus en compte leur ancienneté administrative !!!

La CFTC souhaite que ces nouvelles règles de Gestion et de mutation soient négociées et non imposées par l'administration.

Dans le nouveau système d'affectation des inspecteurs, l'affectation nationale du stagiaire serait connue vers le 15/11/de l'année N.

Un mouvement local serait ensuite organisé et le 15/11/de l'année N, les stagiaires auraient la connaissance du service local sur lequel ils seraient affectés le 01/01 de l'année N+1.

Pour la CFTC, Les stagiaires vont tout simplement boucler les postes laissés vacants lors du mouvement général des inspecteurs, et la promotion interne va être freinée par la règle du classement selon le rang du concours.

Que reste-t-il du souhait de voir exister une meilleure promotion des hommes et des femmes travaillant déjà au sein de la DDFIP, si on les met systématiquement ALD dans des directions locales en ne tenant aucun compte de leur ancienneté ?

Pour la CFTC, il faut, pour l'établissement de nouvelles règles de mutation, rester dans le cadre du contrat négocié. L'administration s'est engagée à revoir les OS en juin pour une adaptation possible du projet.

Enfin, la CFTC remarque la réduction de la durée globale de la formation des IFIP stagiaires et ceci à une durée de 6 mois, avec l'abandon du stage d'adaptation qui permettait aux jeunes inspecteurs de se familiariser avec le monde et les valeurs de la DGFIP.

Compte tenu de la mobilité voulue et parfois imposée au cours d'une carrière, la CFTC propose que ce stage soit maintenu mais que son contenu soit réexaminé au cours de la prochaine réunion en juin.

La formation initiale ne saurait se limiter à la connaissance d'un premier métier.

Enfin et surtout, le projet concocté par la DG valide le principe d'un seul et unique stage d'application dans les services, dont la durée n'est pas arrêtée à ce stade. Ce seul et unique stage aurait un caractère probatoire.

Autant dire que le directeur local, sur une très courte période, aura tout pouvoir pour dire si un agent est compétent, et ce pour de jeunes agents qui découvrent le monde du travail.

En fait, la CFTC sera très attentive à la formulation et à la réalité du Tutorat que l'administration entend promouvoir, car une formation sérieuse et de qualité a un coût, mais représente un formidable investissement sur l'avenir dans un pays où l'évitement fiscal est un sport national.

Syndicat national CFTC FINANCES PUBLIQUES

6 rue Louise Weiss

Bâtiment Condorcet – Télédoc 322

75013 PARIS

TEL 01 44 97 32 74

WWW.cftc-dgfip.fr

cftcdgfip@gmail.com



**Donnez-vous
les moyens d'agir**



Nous avons étudié le cas particulier des inspecteurs promus par liste d'aptitude et lauréats de l'examen professionnel de B en A

Un calendrier est élaboré spécialement à leur intention :

La formation socle, d'une durée d'un mois, serait dispensée en juillet N dans les établissements de formation initiale de l'ENFIP.

Les inspecteurs LEP/LA auraient le bénéfice d'un mois de congé au mois d'août.

Ensuite, en septembre, ils auraient une formation sur le métier qu'ils exerceront, puisque à cette date, l'affectation de ces agents est connue.

Ces formations seraient organisées au plus près de leur résidence d'affectation, soit dans un CIF ou un ACIF, soit dans la direction locale.

Il faut noter que les stagiaires lauréats de l'EP ou de la LA bénéficieront des modules de formations des agents en mobilité fonctionnelle (changement de sphère professionnelle) avec des retours dans les services.

La CFTC n'accepte pas cette formation au rabais et demande que les stagiaires LA/LEP bénéficient du même temps de formation que les lauréats de concours internes et externes, car il ne s'agit pas d'une catégorie au rabais.

Donc la CFTC souhaite que l'administration modifie sa copie sur ce point pour le prochain rendez-vous formation en juin avec les OS.

Syndicat national CFTC FINANCES PUBLIQUES

6 rue Louise Weiss

Bâtiment Condorcet – Télédéc 322

75013 PARIS

TEL 01 44 97 32 74 WWW.cftc-dgfip.fr cftcdgfip@gmail.com